

Des espèces emblématiques sont actuellement dans le viseur des autorités nationales et européennes. Après la barge à queue noire, le courlis cendré, des mesures de suspension (moratoires), des plans de gestion très restrictifs et infondés, voire même, une interdiction totale de la chasse, pourraient concerner d'autres espèces migratrices (**vanneau huppé, bécassine des marais, alouette des champs, grives, canard siffleur...**) et, localement, certains gibiers sédentaires (**perdrix grise, ...**).



Devant le manque de connaissances avéré, les naturalistes ont beau jeu de fustiger la chasse devant les pouvoirs publics alors que le rôle prioritaire du succès de la reproduction sur l'état de conservation des espèces est largement sous estimé et occulté...

De multiples contentieux sur les problématiques de dérangement et de perturbation par les activités humaines (dont la chasse), notamment sur les sites du réseau Natura 2000, sont également en cours .... Regroupant, aujourd'hui, 15 fédérations des chasseurs (*Aisne, Ardennes, Calvados, Eure, Haute Marne, Loire Atlantique, Manche, Meurthe et Moselle, Nord, Oise, Pas de Calais, Saône et Loire, Seine Maritime, Somme, Territoire de Belfort*), l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique a besoin de financements importants pour continuer à produire de solides arguments scientifiques permettant aux chasseurs de poursuivre leur gestion rationnelle de la faune sauvage, mais aussi d'intervenir lors des nombreux débats contradictoires, que ce soit aux niveaux local, régional, national ou international.

**L'ISNEA est aujourd'hui la seule solution pour sortir de l'impasse !**

## Faites un don à l'ISNEA ! 66% déductibles de vos impôts !

Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66 % de ce don, et ce dans une limite de 20 % de vos revenus. Ainsi, un don de 50 € ne vous coûtera en fait que 17 €, après déduction fiscale. **Une façon efficace d'aider l'ISNEA sans se ruiner.** Des dons de 5, 10 ou 15 € sont également possibles mais pour des raisons liées aux coûts de gestion, aucun reçu fiscal ne sera édité en-dessous de 20 €.



| Un don de | vous coûtera en fait | après déduction fiscale de |
|-----------|----------------------|----------------------------|
| 20 €      | 6,80 €               | 13,20 €                    |
| 30 €      | 10,20 €              | 19,80 €                    |
| 60 €      | 20,40 €              | 39,60 €                    |
| 75 €      | 25,50 €              | 49,50 €                    |
| 100 €     | 34 €                 | 66 €                       |

Pour faire un don il vous suffit d'adresser un chèque (comportant votre nom et adresse) à l'ordre de l'ISNEA, accompagné du coupon ci-dessous et de l'envoyer à :  
ISNEA - Rue Victor Gressier - La Fosse aux Loups - BP 80091 - 62053 Saint-Laurent-Blangy cedex

Nom : ..... Prénom .....

Adresse postale : ..... Email : .....

Je verse un don de (cocher la case) :  5€  10€  20€  30€  50€  100 €

autre montant : .....

